

Fiche d'intégration des professionnels en GMF

Physiothérapeute

Activités professionnelles en GMF

Le physiothérapeute met à profit ses compétences afin d'aider le patient à atteindre ou à retrouver le maximum de ses capacités physiques. Ses interventions sont axées sur la responsabilisation du patient.

En collaboration avec le médecin de famille et les autres professionnels de la santé, et sous l'autorité fonctionnelle du médecin responsable du GMF, le physiothérapeute :

- Évalue et traite les déficiences et les incapacités découlant de blessures et de maladies affectant les systèmes musculo-squelettique, neurologique central ou périphérique, respiratoire et cardio-vasculaire ;
- Prodigue au patient des conseils ayant trait à sa condition et l'oriente vers les ressources appropriées si nécessaire ;
- Énonce des opinions professionnelles concernant la problématique de consultation ;
- Intervient de façon individuelle ou en groupe selon les besoins cliniques du patient ;
- Élabore et enseigne des programmes d'exercices curatifs et préventifs ;
- Constitue une personne-ressource pour l'équipe interprofessionnelle, notamment pour les activités d'érudition clinique au regard de son expertise.

Le travail en équipe interprofessionnelle contribue à la qualité des soins et services tout en étant source de satisfaction pour les médecins de famille, les professionnels de la santé et les patients.

Ce document a pour objectif de guider les médecins de famille dans le choix des professionnels de la santé dont les activités et les compétences sont les plus pertinentes pour améliorer le suivi de certaines clientèles dans les GMF. À cet égard, l'intégration d'un professionnel de la santé en GMF permettra une offre de services élargie tout en étant complémentaire de celle des centres intégrés de santé et de services sociaux et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux.

Cette fiche présente différents modèles de collaboration entre le médecin de famille et le physiothérapeute en GMF.

Exemples de conditions pour lesquelles le patient peut bénéficier d'une collaboration entre le médecin de famille et le physiothérapeute en GMF

- Conditions liées au système musculo-squelettique (douleur aiguë ou chronique, tendinopathie, entorse, lombalgie, cervicalgie, luxation, arthrose, blessures chez le travailleur ou le sportif, etc.).
- Incapacités liées aux conditions cardiaques et respiratoires (MPOC, asthme, insuffisance veineuse ou artérielle, etc.) ou à d'autres maladies chroniques (diabète, hypertension, etc.).
- Incapacités liées aux conditions rhumatologiques (arthrite, fibromyalgie, etc.).
- Perte d'autonomie, déconditionnement et prévention des chutes chez les personnes âgées.
- Vertiges, perte d'équilibre ou instabilité à la marche (thérapie vestibulaire).
- Problèmes de plagiocéphalie, de torticolis congénital ou postural.
- Problèmes de développement moteur du nourrisson et de l'enfant.
- Rééducation périnéale et pelvienne chez les femmes et les hommes (incontinence urinaire, difficulté à uriner, constipation, douleur lors de relations sexuelles, etc.).

Des modèles de pratique porteurs en GMF

Suivi d'un physiothérapeute au GMF des Sources, Estrie

L'équipe interprofessionnelle au GMF des Sources est formée des professionnels suivants : physiothérapeute, travailleuse sociale, infirmière, psychoéducatrice, orthophoniste et orthopédiste.

Les demandes de consultation sont effectuées par le médecin ou d'autres professionnels, particulièrement pour des patients présentant des problèmes musculo-squelettiques.

La priorisation est effectuée par le physiothérapeute en fonction de la demande.

Les consultations se déroulent comme suit :

- Évaluation préliminaire et conseils initiaux ;
- Si nécessaire, séances de traitement et suivi ;
- Conseils et exercices personnalisés donnés au patient entre les traitements et lors du congé ;
- Le nombre de traitements est déterminé et ajusté en fonction du jugement clinique du physiothérapeute ;
- Ce dernier travaille en collaboration avec un thérapeute en réadaptation physique ;
- Les suivis entre le médecin et le physiothérapeute sont effectués en personne, compte tenu de la proximité physique, ou au téléphone. Pour les cas plus complexes, un rapport peut être rédigé.

Suivi d'un physiothérapeute au GMF du Lac St-François, Montérégie

Le GMF du Lac St-François a pris l'initiative de mettre en place un projet qui permettrait de faciliter l'accès à des soins de physiothérapie pour une clientèle cible qui n'est pas en mesure de payer des traitements dans le secteur privé. Les critères d'accès établis visent plus particulièrement les patients dont :

- L'assurance ne couvre pas les traitements de physiothérapie ;
- Les moyens financiers sont limités.

Le plus souvent, le médecin effectue des demandes de consultation pour des patients avec douleurs récurrentes ou chroniques, dans le but d'éviter la chronicité et de minimiser le suivi médical requis.

Huit consultations sans frais sont offertes pour commencer, incluant l'évaluation et le traitement. Lorsqu'ils sont nécessaires, des traitements additionnels sont disponibles à un tarif préférentiel.

Les patients obtiennent généralement une première visite dans un délai d'une semaine.

Les résultats suivants sont observés, d'après l'évaluation sommaire de 52 dossiers :

- Une amélioration est notée pour 43 patients ;
- La condition est stable pour 9 patients ;
- Aucun patient n'a connu de détérioration.

Les médecins ont observé une diminution du nombre de consultations récurrentes pour des douleurs ou des incapacités liées au système musculo-squelettique.

D'autres modèles de pratique sont disponibles à l'adresse www.msss.gouv.qc.ca, section **Publications**.

Bibliographie

GOCAN, S., M. A. Laplante et K. Woodend. "Interprofessional Collaboration in Ontario's Family Health Teams: A Review of the Literature", [En ligne], Journal of Research in Interprofessional Practice and Education, vol. 3, n° 3, 2014, p.1-19. [www.jripe.org/index.php/journal/article/view/131/84].